

20

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DEPENSES

DU DÉPARTEMENT DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1832.



NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
SECTIONS	ARTICLES			
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>				
1	Traitement du Ministre			<i>Mémoire</i>
	Le Ministre des Affaires Étrangères est chargé de la direction du Département de la Marine, sans cumul d'appointemens.			
2	Traitement du secrétaire-général.			<i>Mémoire</i>
	Le secrétaire-général des Affaires Étrangères est également chargé du secrétariat de la Marine, sans cumul d'appointemens.			
1	BUREAUX.			
3	Traitement du chef de division	1	à 2500	2500
4	Traitement des commis de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	4	de 800 à 1200	4000
				} 6500
	Les huissiers, messagers et autres gens de service sont rétribués sur le budget du Département des Affaires Étrangères			
CHAPITRE II.				
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>				
1	Fournitures de bureau, frais d'impressions et de reliures			1000
2	Chauffage et éclairage.			800
3	Ameublement et entretien des bureaux			300
4	Achat de livres et de cartes (*)			700
5	Menus frais, ports de lettres et dépenses imprévues.			300
				} 3100
	(*) Cette somme paraîtra modique à tous ceux qui voudront réfléchir aux prix élevés des cartes et ouvrages qui traitent de la partie : aussi l'économie la plus sévère présidera-t-elle aux achats			

22

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENS.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
			1066 64		1066 64	Cette somme figurait au budget de 1831, pour les mois d'avril, mai, juin et juillet.
6500 "		6500 "	2786 66	3713 34	"	La plupart des traitemens ne figuraient au budget de 1831, que pour une partie de l'an- née.
6500 "		6500 "	3853 30	3713 34	1066 64	
				2648 70 en plus.		
3100 "		3100 "	2200 "	900 "	"	
3100 "		3100 "	2200 "	900 "	"	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
SECTIONS	ARTICLES					
CHAPITRE III.						
<i>Service maritime des Ports et des Côtes. (Personnel.)</i>						
1	1	Traitement du professeur de navigation à l'école gratuite d'Ostende	1	à 800	800	} 20
	2	Id. des gardes-fanaux sur la côte de Flandres	5	à 250	1250	
<p>L'utilité d'écoles gratuites de mathématiques et de navigation aux ports de mer, étant généralement appréciée, nous avons cru devoir conserver celle qui a été établie à Ostende par le Gouvernement précédent; une pareille école a été établie à Anvers, lorsque la nouvelle organisation du service maritime aura lieu. — Le traitement du professeur ainsi que celui des cinq gardes-fanaux, ont toujours été imputés, sous le Gouvernement précédent, sur le budget de la Marine.</p>						
CHAPITRE IV.						
<i>Service maritime des Ports et des Côtes. (Matériel.)</i>						
1	1	Entretien des fanaux			600	} 367
	2	Frais d'éclairage.			3000	
	3	Entretien d'une habitation de garde-fanal			73	
<p>Ces frais sont portés d'après les adjudications qui ont eu lieu en 1829. Ils étaient payés sur les crédits alloués par l'ancien Ministère de la Marine, quoique le Gouvernement ne participât aucunement au produit des taxes payées pour ce service. Cette irrégularité n'est pas la seule; il en existe de nombreuses en fait d'administration des ports: une nouvelle organisation est devenue indispensable. Le Gouvernement s'occupe d'un projet de loi pour régulariser les différentes branches de ce service public. Toutefois aucune allocation n'est demandée pour frais de ces administrations, que les différentes recottes du pilotage, du droit de fanal et autres pourront faire face à cette dépense.</p>						

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
2050	"	2050	1537 50	512 50	"	Ces traitemens n'avaient été portés que pour trois trimestres au budget de 1831.
2050	"	2050	1537 50	512 50	"	
3673	"	3673	2912 79	760 21	"	
3673	"	3673	2912 79	760 21	"	

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
SECTION	ARTICLES																
CHAPITRE V.																	
<i>Frais éventuels du Service Maritime des Ports et des Côtes.</i>																	
1	1	Frais d'inspection et de tournée à faire aux ports de mer et villes maritimes.															
		Ces tournées qui seront fréquentes et motivées par la nécessité de surveiller l'organisation du service, exigent moins cette somme. Cette dépense sera précisée au budget des années suivantes.															
2	2	Frais d'établissement de bateaux stationnaires pour le service de la quarantaine															
		<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">à Anvers, une barque 2800. . .</td> <td style="padding-left: 10px;">2800. . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">à Ostende, deux barques 4100. . .</td> <td style="padding-left: 10px;">4100. . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">à Nieuport, une barque 1800. . .</td> <td style="padding-left: 10px;">1800. . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">85</td> </tr> </table>	}	à Anvers, une barque 2800. . .	2800. . .	}	à Ostende, deux barques 4100. . .	4100. . .	}	à Nieuport, une barque 1800. . .	1800. . .			85			
}	à Anvers, une barque 2800. . .	2800. . .															
}	à Ostende, deux barques 4100. . .	4100. . .															
}	à Nieuport, une barque 1800. . .	1800. . .															
		85															
2	3	Entretien et réparations desdits bateaux															
		Ces bateaux étant exposés à des avaries pour lesquelles le Gouvernement est responsable, une somme de f 4,00 sera destinée à cet effet. — L'établissement de bateaux stationnaires est devenu indispensable par les mesures précaution à opposer à l'introduction du <i>choléra morbus</i> . Cette dépense ne sera plus reproduite aussitôt que le service de la quarantaine n'exigera plus une surveillance extraordinaire.															
CHAPITRE VI.																	
<i>Traitemens effectifs des Officiers de Marine.</i>																	
1	1	Traitement d'un lieutenant de vaisseau en activité, nommé par arrêté du 7 juin 1831, à f 3000 RÉDUIT.															
2	2	Traitement des lieutenans de vaisseau en non activité. (Arrêté du 11 juin 1831)															
3	3	Traitement d'un enseigne de vaisseau en non activité. (Arrêté du 7 juin 1831)															
4	4	Traitement d'un aspirant de 2 ^e classe en activité. (Arrêté du 7 juin 1831)															
		<table style="border: none;"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">1</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">à 2400</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">2400</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">3</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">à 800</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">2400</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">1</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">à 600</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">600</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">1</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">à 420</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 5px;">420</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">58</td> </tr> </table>	1	à 2400	2400	3	à 800	2400	1	à 600	600	1	à 420	420			58
1	à 2400	2400															
3	à 800	2400															
1	à 600	600															
1	à 420	420															
		58															
		Ces officiers ayant abandonné le service hollandais pour servir leur patrie, obtinrent comme les officiers de l'armée de terre, un grade d'avancement.															

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
400 "	"	400 "	"	400 "	"	
8500 "	"	8500 "	"	8500 "	"	
4000 "	"	4000 "	"	4000 "	"	
12900 "	"	12900 "	"	12900 "	X "	<i>auquel a été ajouté par erreur les frais d'entretien de la barque d'acier mois app. 2000 & change dans le Compte</i>
5820 "	"	5820 X	2119 02	3700 08	"	Ces traitemens n'avaient été portés au bud- get de 1831, que pour quatre mois.
5820 "	"	5820 "	2119 02	3700 08	"	

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SECTIONS ARTICLES	

CHAPITRE VII.

Armement et équipement des bâtimens de guerre.

Le Gouvernement du Régent, par arrêté du 24 février et du 7 juin 1831, ordonna la construction de deux brigantins et de quatre canonnières; les deux premiers sont prêts à prendre leurs équipages et les quatre autres sont au point de l'être. L'armement de ces navires coûterait la somme de f 172,457. Par mesure d'économie, le Gouvernement se borne, pour le moment, à demander l'allocation des fonds nécessaires pour les deux brigantins, qui pourront coopérer efficacement, avec l'administration des douanes, à empêcher la fraude sur nos côtes : cet armement nécessite une somme de f 60,537, divisée comme suit :

FORMATION DES ÉQUIPAGES DE DEUX BRIGANTINS.

1	Traitement des lieutenans de vaisseau	2	à 2400	4800	
2	Id. des enseignes	2	à 1000	2000	
3	Id. des aspirans de 1 ^{re} classe	2	à 800	1600	
4	Id. des aspirans de 2 ^e classe	2	à 450	900	
5	Id. des agens comptables de 2 ^e classe	2	à 800	1600	
6	Id. des maîtres d'équipage	2	à 366	672	
7	Id. des maîtres d'artillerie	2	à 300	600	2490
8	Id. des cuisiniers	2	à 300	600	
9	Id. des matelots de 1 ^{re} classe	16	à 240	3840	
10	Id. des matelots de 2 ^e classe	20	à 180	3600	
11	Id. des matelots de 3 ^e classe	26	à 166	4316	
12	Id. des mousses	6	à 72	432	

Nota. De cette somme il faut déduire le traitement : 1^o d'un lieutenant de vaisseau en activité de service; 2^o d'un enseigne en non activité; 3^o d'un aspirant de 2^e classe, portés au chapitre VI, ensemble 34

RESTE 215

Pour compléter ces équipages, il faudrait un officier de santé pour chaque bâtiment; mais comme le service ne devra probablement se faire qu'à proximité des côtes, les commandans seront toujours en position de faire mettre les malades à terre, afin d'y être traités dans les hôpitaux civils ou militaires.

13	Provisions de bouche à 45 cents par jour et par homme	13787	
14	Frais d'infirmerie et de tout ce qui a rapport aux objets à embarquer pour conserver la santé des équipages, et aux dépenses que les malades pourraient occasionner	1500	
15	Achat du matériel suivant l'état ci-contre, n ^o 1.	15082	
16	Transport du matériel	1500	
17	Achat de cartes, livres et instrumens de navigation	482	3699
<i>Nota.</i> L'état (ci-annexé n ^o 2) de ces objets ne contient que ce qui est absolument nécessaire, et tout y est porté à des taux très-modiques.			
18	Achat de 84 hamacs avec matelats, oreillers et couvertures, à f 19 chaque	1596	
19	Voiles de rechange consistant en deux misaines, quatre focs, deux tentes de port, quelques vieilles toiles, presates, vieux cordages, etc., par approximation	1040	
20	Entretien et réparations aux bâtimens, voiles et gréement par approximation.	4000	

Ces deux derniers articles n'ont pu être indiqués que globalement, à cause de l'inexpérience; plus tard ils pourront avoir une spécification plus détaillée. Cependant, comme les bâtimens sont exposés à des avaries que personne ne peut prévoir, il ne sera jamais possible de préciser les dépenses de cette nature.

21	Traitement des gardiens des quatre canonnières non employées	4	à 600	2400	
22	Frais d'entretien de ces quatre canonnières			800	3200

*noté cela d'après les
deux brigantins pour
voyages de long cours,
il ne faut rien faire au
de ces provisions
le montant de ces 2
à leur la provision
long des côtes afin
éviter l'insuffisance*

3

*M 2196
3899
6397*

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENS																																				
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.																																					
						<p>No 1.</p> <p><i>ÉTAT du matériel et des munitions nécessaires à l'armement de deux brigantins.</i></p> <table border="1"> <tr><td>4 canons de 24</td><td>f</td><td>2400</td></tr> <tr><td>2 caronades de 36</td><td></td><td>460</td></tr> <tr><td>2 canons de 8.</td><td></td><td>440</td></tr> <tr><td>De la poudre pour 80 coups par pièce, avec étoupilles et valets .</td><td></td><td>1280</td></tr> <tr><td>Les projectiles de chaque pièce con- sisteront en 60 boulets ronds , 10 boulets ramés et 10 paquets de mitraille</td><td></td><td>2400</td></tr> <tr><td>20 fusils.</td><td></td><td>240</td></tr> <tr><td>12 sabres</td><td></td><td>41</td></tr> <tr><td>20 pistolets</td><td></td><td>170</td></tr> <tr><td>10 piques</td><td></td><td>30</td></tr> <tr><td>10 haches d'abordage</td><td></td><td>40</td></tr> <tr><td></td><td>f</td><td>7541</td></tr> <tr><td>Pour deux brigantins.</td><td>f</td><td>15082</td></tr> </table>	4 canons de 24	f	2400	2 caronades de 36		460	2 canons de 8.		440	De la poudre pour 80 coups par pièce, avec étoupilles et valets .		1280	Les projectiles de chaque pièce con- sisteront en 60 boulets ronds , 10 boulets ramés et 10 paquets de mitraille		2400	20 fusils.		240	12 sabres		41	20 pistolets		170	10 piques		30	10 haches d'abordage		40		f	7541	Pour deux brigantins.	f	15082
4 canons de 24	f	2400																																								
2 caronades de 36		460																																								
2 canons de 8.		440																																								
De la poudre pour 80 coups par pièce, avec étoupilles et valets .		1280																																								
Les projectiles de chaque pièce con- sisteront en 60 boulets ronds , 10 boulets ramés et 10 paquets de mitraille		2400																																								
20 fusils.		240																																								
12 sabres		41																																								
20 pistolets		170																																								
10 piques		30																																								
10 haches d'abordage		40																																								
	f	7541																																								
Pour deux brigantins.	f	15082																																								
21540 "	"	21540 "	X			<p>No 2.</p> <p><i>ÉTAT d'instrumens de navigation, de livres et de cartes marines pour deux brigantins.</i></p> <table border="1"> <tr><td>Une carte de la mer du Nord et de la Manche</td><td>f</td><td>20</td></tr> <tr><td>Cartes particulières des côtes de la Belgique</td><td></td><td>10</td></tr> <tr><td>Connaissance du temps pour l'an- née courante</td><td></td><td>3</td></tr> <tr><td>Description des côtes et des cou- rans de la mer du Nord et de la Manche</td><td></td><td>3</td></tr> <tr><td>Un octant</td><td></td><td>40</td></tr> <tr><td>Un baromètre et thermomètre. .</td><td></td><td>50</td></tr> <tr><td>Un étui avec des compas</td><td></td><td>15</td></tr> <tr><td>Deux boussoles</td><td></td><td>50</td></tr> <tr><td>Une longue vue</td><td></td><td>50</td></tr> <tr><td></td><td>f</td><td>241</td></tr> <tr><td>Pour deux bâtimens</td><td>f</td><td>482</td></tr> </table>	Une carte de la mer du Nord et de la Manche	f	20	Cartes particulières des côtes de la Belgique		10	Connaissance du temps pour l'an- née courante		3	Description des côtes et des cou- rans de la mer du Nord et de la Manche		3	Un octant		40	Un baromètre et thermomètre. .		50	Un étui avec des compas		15	Deux boussoles		50	Une longue vue		50		f	241	Pour deux bâtimens	f	482			
Une carte de la mer du Nord et de la Manche	f	20																																								
Cartes particulières des côtes de la Belgique		10																																								
Connaissance du temps pour l'an- née courante		3																																								
Description des côtes et des cou- rans de la mer du Nord et de la Manche		3																																								
Un octant		40																																								
Un baromètre et thermomètre. .		50																																								
Un étui avec des compas		15																																								
Deux boussoles		50																																								
Une longue vue		50																																								
	f	241																																								
Pour deux bâtimens	f	482																																								
21540 "	"	21540 "	X	<i>Jules Durand</i>																																						
3897 "	"	3897 "	74372 "	"	10635 "																																					
3200 "	"	3200 "																																								
3737 "	"	63737 "	74372 "	"	10635 "																																					

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
SECTIONS	ARTICLES			
CHAPITRE VIII.				
<i>Service des Magasins de la Marine.</i>				
	1	Traitement d'un garde-magasin	800	} 1500
1	2	Salaire d'ouvriers à la journée.	900	
	3	Loyer d'un local	600	
	4	Ameublement, dispositions de gradins, planches, treillage, etc.	400	
2	5	Entretien et réparations des objets emmagasinés.	1500	
	6	Frais de bureau	75	
		Un magasin pour le service de la marine est indispensable pour mettre à couvert les objets de grément, de rechange, etc., que les bâtimens ne peuvent garder à leur bord. Il faut avoir les objets de réserve et de rechange suivans, dont on peut avoir un pressant besoin, dans des occasions que l'on ne peut prévoir, savoir :		
3	7	Cordages et manœuvres courantes	4500	} 6300
	8	Vieux cordages, presates, poulière, mâture, calfatage, goudron, toiles à voile, casses, ancres, grappins, etc.	6300	
		Ces objets constitueront un fond de magasin qu'il ne faudra pas renouveler chaque année. (Voir l'état ci-annexé, n° 3.)		
CHAPITRE IX.				
<i>Dépenses éventuelles de la Marine.</i>				
1	1	Pour secours aux marins infirmes, blessés ou estropiés au service de l'État	2000	} 102000
2	2	Pour armement imprévu des canonnières et autres dépenses également imprévues.	100000	
		Les marins par les dangers auxquels ils sont continuellement exposés, sont plus qu'aucun autre citoyen dans le de réclamer des pensions; il est par conséquent de toute justice qu'une allocation soit destinée au soutien des marins infirmes, blessés ou estropiés au service de l'État; donc f 2,000. — Il est inutile de faire observer que ces pensions ne pourront être accordées que conformément à la loi. — Plus tard, quand la caisse des invalides de la marine sera établie, le trésor pourra être dégrevé du paiement de ces pensions. — Il est encore nécessaire de demander une somme de f 100,000, pour couvrir les dépenses que l'armement de quelques-unes des canonnières ou d'autres circonstances imprévues pourraient rendre indispensables: on a cependant l'espoir fondé que les prévisions surpasseront les besoins réels. — La nécessité de soulager autant que possible les contribuables, a fait supprimer l'allocation pour de nouvelles constructions. Le Gouvernement se propose de porter une somme de ce chef au budget dans des tems plus heureux.		
		Articles qui ne figurent plus au budget de 1832		

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS																																																																															
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.																																																																																
15075	"	15075	12963	2112	"	<p>N° 3.</p> <p><i>ÉTAT d'objets de réserve et de re- change qu'il convient d'avoir au ma- gasin de la marine pour l'usage de deux brigantins.</i></p>																																																																															
15075	"	15075	12963	2112	"																																																																																
02000	"	102000	18913 23	83086 77	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORDAGES.</th> <th>CIRCONFÉRENCE.</th> <th>LONGUEUR.</th> <th rowspan="2">VALEUR.</th> </tr> <tr> <th>Ctres.</th> <th>Mètres.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Câble . . .</td> <td>23</td> <td>990</td> <td rowspan="17">} 4500</td> </tr> <tr> <td>1 — . . .</td> <td>19</td> <td>330</td> </tr> <tr> <td>1 grand grelin.</td> <td>16</td> <td>990</td> </tr> <tr> <td>1 grelin . . .</td> <td>11</td> <td>660</td> </tr> <tr> <td>1 — . . .</td> <td>10</td> <td>990</td> </tr> <tr> <td>1 Aussière . .</td> <td>6</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td></td> <td>20</td> <td>165</td> </tr> <tr> <td></td> <td>15</td> <td>330</td> </tr> <tr> <td></td> <td>14</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td></td> <td>13</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>12</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10</td> <td>350</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>8</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>Divers cordages.</td> <td>7 1/2</td> <td>1000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>7</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 1/2</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6</td> <td>1200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5 1/2</td> <td>1000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4 1/2</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3 1/2</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3</td> <td>500</td> </tr> </tbody> </table>	CORDAGES.	CIRCONFÉRENCE.	LONGUEUR.	VALEUR.	Ctres.	Mètres.	1 Câble . . .	23	990	} 4500	1 — . . .	19	330	1 grand grelin.	16	990	1 grelin . . .	11	660	1 — . . .	10	990	1 Aussière . .	6	450		20	165		15	330		14	100		13	200		12	400		10	350		9	400		8	300	Divers cordages.	7 1/2	1000		7	600		6 1/2	600		6	1200		5 1/2	1000		5	400		4 1/2	500		4	400		3 1/2	300		3	500
CORDAGES.	CIRCONFÉRENCE.	LONGUEUR.	VALEUR.																																																																																		
	Ctres.	Mètres.																																																																																			
1 Câble . . .	23	990	} 4500																																																																																		
1 — . . .	19	330																																																																																			
1 grand grelin.	16	990																																																																																			
1 grelin . . .	11	660																																																																																			
1 — . . .	10	990																																																																																			
1 Aussière . .	6	450																																																																																			
	20	165																																																																																			
	15	330																																																																																			
	14	100																																																																																			
	13	200																																																																																			
	12	400																																																																																			
	10	350																																																																																			
	9	400																																																																																			
	8	300																																																																																			
Divers cordages.	7 1/2	1000																																																																																			
	7	600																																																																																			
	6 1/2	600																																																																																			
	6	1200																																																																																			
	5 1/2	1000																																																																																			
	5	400																																																																																			
	4 1/2	500																																																																																			
	4	400																																																																																			
	3 1/2	300																																																																																			
	3	500																																																																																			
02000	"	102000	18913 23	83086 77	"																																																																																
02000	"	102000	18913 23	83086 77	"																																																																																
"	"	"	131128 26	"	131128 26	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Vieux cordages, presates, etc.</td> <td>500</td> <td rowspan="5">} 6300</td> </tr> <tr> <td>Poulière</td> <td>2500</td> </tr> <tr> <td>Mature</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>Calfatage, goudron, etc.</td> <td>1000</td> </tr> <tr> <td>Toile pour voiles, casses, etc.</td> <td>1000</td> </tr> <tr> <td>Ancres, grappins</td> <td>500</td> </tr> </tbody> </table>	Vieux cordages, presates, etc.	500	} 6300	Poulière	2500	Mature	800	Calfatage, goudron, etc.	1000	Toile pour voiles, casses, etc.	1000	Ancres, grappins	500																																																																		
Vieux cordages, presates, etc.	500	} 6300																																																																																			
Poulière	2500																																																																																				
Mature	800																																																																																				
Calfatage, goudron, etc.	1000																																																																																				
Toile pour voiles, casses, etc.	1000																																																																																				
Ancres, grappins	500																																																																																				

Récapitulation.

1	Administration centrale. (<i>Personnel.</i>)
2	Id. id. (<i>Matériel.</i>).
3	Service maritime des ports et des côtes (<i>Personnel</i>)
4	Id. id. id. (<i>Matériel</i>).
5	Frais éventuels du service maritime des ports et des côtes
6	Traitemens effectifs des officiers de marine.
7	Armement et équipement des bâtimens de guerre
8	Service des magasins de la marine
9	Dépenses éventuelles de la marine.
	Articles qui ne figurent plus au budget de 1832.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
6500 "	"	6500 "	3853 30	3713 34	1066 64	
3100 "	"	3100 "	2200 "	900 "	"	
2050 "	"	2050 "	1537 50	512 50	"	
3073 "	"	3073 "	2012 79	760 21	"	
12900 "	"	12900 "	"	12900 "	"	
5820 "	"	5820 "	2119 92	3700 08	"	
63737 "	"	63737 "	74372 "	"	10635 "	
15075 "	"	15075 "	12063 "	2112 "	"	
02000 "	"	102000 "	189913 23	83086 77	"	
14855 "	"	214855 "	289871 74	107684 90	11701 64	
			131128 26	"	131128 26	
			421000 "	107684 90	142829 90	
				35145 en moins.		